

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVRER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	354	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		HAZZAZ LAHCEN	
Date de naissance :		14/09/1943	
Adresse :		RESIDENCE ANDALOUSSIA Immeuble N°4 Casablanca	
Tél. :	0669306124	Total des frais engagés :	1361,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. Radid INCHOUR
Spécialiste Respiratoire
Casablanca
13, Rue Ain Taoutate
Tel: 0522 48 08 94 - 0522 20 41 40

Date de consultation :	14/09/2020	Age :	75 ans
Nom et prénom du malade :		Hazzaz Lahcen	
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :		Respiratoire ACCUEIL	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 15.10.2020

Signature de l'adhérent(e) :




RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11 MARS 2020	U		2201	Dr Rachid SPECIALISTE DES Maladies 13, Rue An 1000 Rabat - Casablanca 052 260804 - 0522 204743

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ALNULOGISSE 126 (EX 40), RUE DE Pérignon France 91150 Cesson-Sévigné Tél. 01 64 9 84 44 13	11/03/2020	1111,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

• RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

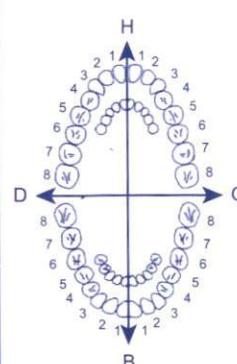
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

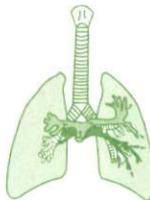


VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. Rachid INCHAOUH

Spécialiste des Maladies Respiratoires
Diplômé de la Faculté de Médecine
de Toulouse
Asthme - Tuberculose - Allergies
respiratoires - Endoscopie - Spirométrie



الدكتور دشيد انشاؤه

ال اختصاصي في أمراض الجهاز التنفسي

خريج كلية الطب بتولوز

الحساسية - السل - الضيقـة

Mr HAZZAZ Lahcen

Casablanca, le : ..

05.02.2020

PREVENAR 13 SUSP INJ
P.P.V : 814DH00

6118001171057

1 PREVENAR 13 susp inj : 1Ser avec aig/0,5ml

297,00

2 SYMBICORT TURBUHALER 200/6 µg pdre p inhal : Fl/120Doses+embout b

2 Bouffées le matin et le soir, pendant 3 jours. 1 Bouffée matin et soir pdt 1mois

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeuf knou al accam roches
noires casablanca
SYMBICORT TURBUHALER

200µg Pdr p inh
Flacon de 120 doses

104/14 DMP/21/NRO P.P.V: 297,00 D
6 118001 020706

Dr Rachid INCHAOUH

$$T = 1111, \infty$$

PHARMACIE ALANDOISSE
126 (Ex-10) Rue Pergnon
France Ville 10 Gaspesie
Tél.: 445-2-67-19

13، زنقة عين توجطات - إقامة إلبايس - الطابق الأول (قرب مصحة بدر) الدار البيضاء
13, Rue Ain Taoujte - Résidence Iliass 1er. Etage (en Face Clinique BADR) Casablanca
الهاتف : 0522 480 894 / 0522 204 740